

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	Du 03/10/25
Affichée	le 03/10/25

OBJET

**Contrat de Territoire du bassin
versant de la Risle et de la
Charentonne 2025-2030**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi neuf octobre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le trois octobre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge GODARD a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Edith LEROY a donné pouvoir à Christian BARBIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Isabelle CLOUCHÉ a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Joël BRUNET

Représenté : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nadège TROUILLET, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Fleur GOSSELIN, François HUREL, Jean-Guy GRANDIN,

Absente : Virginie VIOLET

Monsieur BRIZARD, vice-président en charge de l'environnement, expose aux membres du conseil que le Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne constitue un outil de planification élaboré par l'Agence de l'Eau dans le cadre du renforcement de sa politique contractuelle. Il a pour objectif de favoriser une protection renforcée des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau.

Les EPCI du bassin versant de la Risle et de la Charentonne ont approuvé le principe d'un portage de l'animation par l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) et se sont engagés à y participer financièrement. Le 10 octobre 2019, l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été désignée comme structure porteuse du Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne.

Un premier Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) a été signé pour le bassin versant de la Risle et de la Charentonne sur la période 2020-2024. Dans le cadre de son 12^e programme d'intervention (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) reconduit cet outil sur les secteurs présentant des enjeux liés à l'eau, au climat et à la biodiversité, en mobilisant les maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires.

Ainsi, suite au bilan établi et présenté en juillet 2024 aux cosignataires du CTEC 2020-2024, il a été proposé par l'agence de l'eau Seine Normandie d'élaborer un nouveau contrat pour la période 2025-2030 sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne.

Le projet de contrat propose une planification d'actions prioritaires, à compter du 1^{er} novembre 2025, sur une durée de 5 ans et 2 mois, révisable à mi-parcours. Il vise à répondre aux principaux enjeux suivants:

- Reconquête des milieux aquatiques et humides et préservation de la biodiversité,
- Amélioration de la performance des systèmes d'assainissement et réduction des rejets,
- Protection de la ressource en eau,
- Lutte contre l'érosion et le ruissellement,
- Sensibilisation et communication sur les enjeux de l'eau, ainsi que sur l'adaptation au changement climatique.

Les partenaires suivants sont d'ores et déjà associés à l'élaboration du contrat et ont proposé un programme d'actions :

- L'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN),
- Le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Risle (SMBVR),
- L'Association Syndicale Autorisée de la Risle Médiane (ASARM),
- Le Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne (SMBRC),
- La Fédération Départementale de l'Eure pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FEDPPMA 27),
- La Communauté de Communes Bernay Pays d'Auge (CCCPA),

Agence de l'Eau Seine Normandie
061-200068468-20251009-2025-10-09-193-DE
Date de télétransmission : 10/10/2025
Date de réception en préfecture : 10/10/2025

- La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle (CCPA).

Ce contrat engage réciproquement les parties. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à réaliser les actions prioritaires, sous réserve de l'obtention de financements, tandis que l'agence s'engage à étudier en priorité les dossiers relevant du programme d'actions. Ces actions prioritaires peuvent alors être aidées par l'AESN à des hauteurs différentes suivant le type d'action.

Le suivi du contrat est réalisé notamment au regard des objectifs techniques fixés pour chaque enjeu et des objectifs financiers globaux (40% de la masse financière globale doit être engagée à mi-parcours). Une évaluation est ainsi prévue en 2028 pour permettre d'adapter le contrat aux évolutions du territoire et de la gouvernance suivant les thématiques. Ainsi, l'enjeu de protection de la ressource en eau nécessitant un temps supplémentaire pour organiser sa gouvernance ne fait pas l'objet d'un programme d'action sur les premières années, mais sera réinterrogé à mi-parcours du contrat.

Il est à noter que le contrat est assorti d'une aide à l'animation, de 50 à 80% suivant les thématiques.

Le montant prévisionnel des actions défini au regard des propositions de l'ensemble des partenaires, maîtres d'ouvrage du contrat, s'élève à 29 370 540 € HT.

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, compétente en matière d'assainissement, a proposé les actions dans le tableau ci-dessous visant à améliorer la performance des systèmes d'assainissement et à réduire les rejets.

Actions retenues par enjeu	Lieu	Objectifs à atteindre	Total (K €HT)
Enjeu 2 : Performance des systèmes d'assainissement, réduction des rejets			
Action 2.1 Amélioration de l'épuration des eaux usées en assainissement collectif	La-FertéFresnel	Réhabilitation complète de la STEP à prévoir et extension de la capacité de traitement à 2 000 EH STEP en surcharge. (SDA)	1 800
	Saint-Martind'Ecublei	Réhabilitation complète de la STEP à prévoir (SDA)	800
	Chandai	Raccordement du système de Chandai sur la STEP de Saint-Sulpice-sur-Risle (SDA)	500
		3 STEP	3 100
Action 2.2 Amélioration de la collecte et du transport des eaux usées	L'Aigle Av. Du Perche	Réhabilitant du réseau eaux usées sur 500 ml suite ITV réalisée dans le cadre du SDA	521
	L'Aigle - Rue F. Michaux	Réhabilitation du réseau eaux usées sur 365 ml suite ITV réalisée dans le cadre du SDA	350
	L'Aigle - Rue de Chennebrun	Réhabilitation du réseau sur 650 ml, Suite analyse ITV (SDA)	624
	L'AIGLE - Rue de Dunkerque	Réhabilitation du réseau eaux usées sur 200 ml suite ITV réalisée dans le cadre du SDA	181
	Saint Sulpice sur Risle - Chem. De La Batterie	Réhabilitation du réseau eaux usées (SDA)	84
	La Ferté Fresnel	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées	200
	Saint Ouen sur Iton - Rue du Clos Iton Saint Ouen sur Iton	Réhabilitation du réseau eaux usées (SDA)	60
		7 opérations	2 020
Total action			5 120

Dans ce cadre, et via le Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne, la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle contractualise avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie des projets pour un montant total de travaux d'environ 5 120 000 € HT.

Le contenu de ce projet de Contrat de Territoire sur le bassin versant de la Risle et de la Charentonne peut encore évoluer à la marge d'ici sa signature, car sa validation complète nécessite l'avis de l'ensemble des partenaires, dont l'AESN.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération N°179-2019 du 12 septembre 2019 approuvant le portage de l'animation de la démarche SAGE Risle Charentonne par l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

VU le courrier de l'Intercom Bernay Terres de Normandie du 30 octobre 2019 acceptant le portage du Contrat de Territoire Eau et Climat de la Risle ;

VU la décision du président de la CDC des Pays de L'Aigle n° 2025-09-29-185 en date du 29 septembre 2025 approuvant la convention de partenariat pour l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et du Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne ;

VU le statut précisant que la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle est compétente en matière d'assainissement collectif ;

VU le 12ème programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) ;

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de Contrat de Territoire du bassin versant de la Risle et de la Charentonne 2025 - 2030, sous réserve des modifications à la marge pouvant être apportées avant sa signature ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit contrat de territoire, ci-annexé ;
- **DIT** que les dépenses et recettes nécessaires à la mise en œuvre des actions seront inscrites au budget annexe assainissement pour les années 2026 à 2030.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 10 OCT. 2025
Publié en ligne le 10 OCT. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

